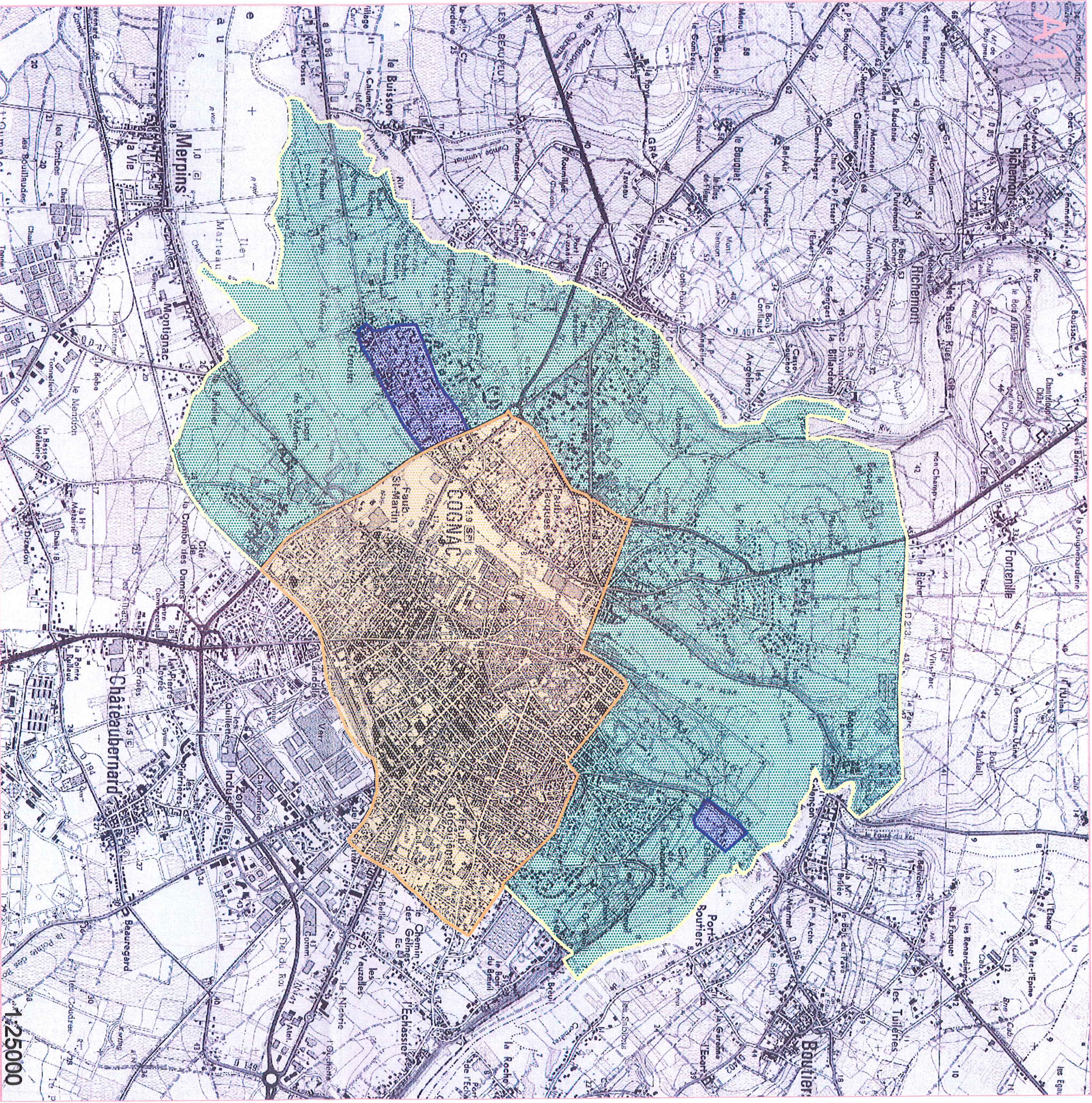




Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Préfecture de la région POITOU-CHARENTES
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

Feuille 1/1

COGNAC 16 102 (Charente)



Zone de saisine A [tout dossier]



Carroyage



Seuil B [supérieur à 1000m²]



Limite administrative communale



Seuil C [supérieur à 10000m²]



© IGN Paris - Scan 25 © 2001

Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Date :

06 juil. 2004

Le Préfet de la région Poitou-Charentes

Bernard PHEVOST